FEUILLE

JETTÉE AUX VENTS.



FEUILLE
JETTÉE AUX VENTS.

De la Tolérance des loix de l'Empereur, éloge de ce prince : de la réforme de nos loix intolérantes, &c. &c.

JE rêvois ce matin aux nouvelles loix de l'empereur ſur la tolérance, & j'étois auſſi frappé de l'activité vigoureuſe de ce prince, que de la létargie de quelques autres états : Ceci m'a conduit à des réflexions que je crois juſtes ; plût au ciel qu'elles fuſſent éfficaces ! ... Je ne m'en flatte guere, & cette feuille, comme tant d'autres, ſera le jouet des vents ; peut-être ceux qui daigneront la lire diront : « Cet homme eſt quelque » ſectaire enchaîné qui s'aviſe de crier aux » paſſans qu'on le délie.

Peu importe qui je ſuis ; mais il importe

de ſavoir ce que je ne ſuis pas, & je l'atteſte : je ne ſuis d'aucune ſecte ; je déteſte le meurtre de Servet comme celui de Jérôme de Prague ; ma religion enfin eſt d'adorer le Dieu de l'univers, & non pas le bourreau des hommes qui ſe trompent.

Je déclare même que ſi j'étois proteſtant, je me tairois aujourd'hui plus que jamais : quand les loix en Allemagne embraſſent les hérétiques comme des enfans, quelle réclamation plus éloquente que leur ſilence profond, dans tous les pays où les loix les enchainent encore comme des ennemis ? Tout ce qu'ils ne diſent point à nos oreilles, nos cœurs l'entendent.

Il y a deux choſes dont les hommes en ſociété ne peuvent ſe paſſer : de la juſtice pour leurs droits, & de la tolérance pour leurs défauts.

Les hommes civiliſés ont mille fois plus de beſoins que de forces : que feroient-ils ſi la juſtice ne protégeoit leurs beſoins de toute la force publique ? Rapprochés comme ils le ſont, ils ſe heurtent à chaque inſtant par leurs foibleſſes & leurs erreurs : que

deviendroit l'union de tous , sans l'indulgence de chacun ? ainsi la justice publique & l'indulgence particuliere font subsister toute société. Les souverains & les sujets , les peres & les enfans tolerent mutuellement leurs défauts ; les uns avec bonté , les autres avec respect : les époux , les freres , les concitoyens se tolerent : en général les caracteres intolérans sont fuis & détestés.

Mais tandis que les hommes supportent ainsi leurs défauts , comment ne supportent-ils pas même leurs vertus quand elles viennent d'une religion différente ? Ils tolerent leurs diverses opinions philosophiques , & ne peuvent tolérer la différence de leurs opinions religieuses. Il y a de ceci une grande raison.

Dans toutes les affaires temporelles , les hommes ont une mesure commune qui les rapproche insensiblement : c'est la raison. Mais dans les affaires de religion , chacun regardant la sienne avec la foi , & celle des autres avec la raison , il n'y a plus de mesure commune entr'eux , plus de moyens de reconnoître l'erreur chez soi , ou de l'excuser dans autrui. C'est un terrible combat que celui où chacun attaque avec la force du

raiſonnement, & ſe défend avec la violence du fanatiſme.

Auſſi de tous les fleaux qui ont pourſuivi la miſérable humanité, le plus funeſte, ſans contredit, eſt l'intolérance religieuſe. Ce fut dans notre Europe, comme dans un foyer, qu'elle s'ouvrit un volcan dont les irruptions embraſerent juſqu'aux deux pôles.

Cette Europe, de toutes les parties du monde, a paru preſque la derniere ſur le théatre de l'hiſtoire ; mais on pourroit aſſurer que dans la moindre étendue de terrein & de tems, l'hiſtoire de l'Europe a réuni plus de biens & de maux que celle des autres pays & des autres ſiecles enſemble. Je ne ſais par quelles cauſes propres à nos caracteres & à nos régions, l'homme moral & phyſique a éprouvé dans cette portion du globe des développemens à la fois plus heureux & plus funeſtes. Toutes les maladies de l'eſprit & du corps s'y ſont envenimées, comme tous les arts & toutes les vertus s'y ſont épurés.

On ſait aſſez, par exemple, qu'à force d'agiter le globe par notre avarice, nous

avons tranſplanté parmi nous trois grandes maladies qui nous étoient étrangeres: la peſte, née de l'Afrique ; la petite vérole, originaire de l'Aſie, & ſon horrible ſœur cachée au ſein de l'Amérique : on ſait auſſi que ces maladies ne ſurpaſſoient point les forces de la nature dans les pays où la nature leur avoit permis de naître, & que dans nos climats elles devinrent des poiſons mortels qui ravagerent l'eſpece humaine.

Il en a été de même à-peu-près de l'intolérance : nous en avons pris les germes dans la religion juive; mais cette maladie de l'eſprit n'étoit, dans la petite nation des Hébreux, qu'une rage obſcure qui fit bientôt égorger ou enchainer la poignée de miſérables qu'elle dévoroit : le reſte de l'Aſie fut paiſible.

Quelle différence quand l'intolérance eut infecté l'Europe ! Depuis cette fatale époque, nous devinmes comme des furieux qui ſe déchirent eux-mêmes les entrailles, ou ſe jettent ſur ceux qui les environnent : dès lors l'intolérance ne ceſſa plus d'épouvanter l'hiſtoire par des ſcenes inouies : le cœur humain parut franchir ſes bornes, & l'homme n'avoit point encore pouſſé la démence auſſi loin que

dans les croiſades, ni la barbarie auſſi loin que dans l'invaſion du nouveau monde.

Mais ſur-tout quel ſpectacle offroit l'intérieur de la malheureuſe Europe ! Jamais, non jamais l'antiquité n'avoit vu, ni la poſtérité ne verra rien de pareil. Qui l'eût prédit aux ſiecles paſſés, auroit paru un impoſteur en démence : qui le dira aux ſiecles à venir paſſera pour un exagérateur paſſionné. Quoi ! pendant mille ans & davantage, on auroit vu les ſouverains & les ſujets, les peres & les enfans, les freres & les freres armés par l'intolérance, ſe diſputer, ſe hair & s'égorger entr'eux ! on auroit vu tous les pouvoirs humains abaiſſés devant des prêtres qui prêchoient non ſeulement l'égalité fraternelle, mais encore l'humilité chrétienne ! on auroit vu toutes les richeſſes envahies par des prêtres qui prêchoient l'abnégation de toutes choſes, & le danger des richeſſes ! le ſang humain enfin auroit ruiſſelé à la voix, aux ordres ? que dis-je, par les mains même de ces prêtres qui commandoient au nom de Dieu d'aimer ſon prochain comme ſoi-même.

L'ambition & l'avarice avoient déjà déployé, parmi les hommes, toutes les forces

qui leur ſont propres ; mais on n'avoit point vu ces deux paſſions terribles ſe façonner, avec la paſſion du fanatiſme, plus terrible qu'elles, un inſtrument épouvantable, & le faire mouvoir ſur la face de la terre, comme une faux tranchante au milieu d'une moiſſon.

On avoit vu l'ancienne Rome, après ſix cents ans de combats, de victoires, de politique & d'héroiſme, faire d'une partie du monde un patrimoine à ſes ſoldats : mais qui jamais eût oſé prédire que, ſans armées, ſans combats, ſans autres forces que la crédulité d'un côté & l'intolérance de l'autre, cette Rome elle-même, & l'Europe après elle, deviendroit la dépouille ſanglante de quelques prêtres ambitieux ?

Hommes, citoyens, qui que vous ſoyez qui lirez ceci, ſi vous me ſoupçonnez d'exagération ou de menſonge, liſez l'hiſtoire, & nommez moi dans l'Europe quelque état où l'intolérance n'ait pas ébranlé le pouvoir du ſouverain, & corrompu la fidélité des ſujets, une famille qu'elle n'ait pas troublée, une vertu qu'elle n'ait point oprimée, un vice, un crime qu'elle n'ait point favoriſé : jettez par-tout les yeux, & cherchez dans cette Europe un eſpace de quelque étendue

où l'intolérance n'ait pas versé le sang humain !

Et voilà, voilà le monstre qu'un souverain vient d'enchaîner par les loix : nous ne sommes point ses sujets ; mais nous sommes hommes, tombons à genoux devant un édit fait pour le bien de tous les hommes : n'oublions jamais que ce prince est le premier qui ait établi la tolérance dans un vaste empire, soumis à la communion romaine : de la maniere dont les états de l'Europe s'observent aujourd'hui, un grand exemple donné par un souverain est un grand bienfait pour les sujets de tous les autres : de ce premier pas que la tolérance vient de faire en Autriche, elle ira sans doute un jour jusqu'à Madrid, à Lisbonne, à Goa, renverser les buchers de l'infâme inquisition : ces loix de l'empereur sont un phare élevé au sein de l'Allemagne : insensiblement à sa douce lumiere, tous les souverains guideront leurs loix vers la tolérance.

La gloire de l'empereur sera aussi étendue que durable ; mais sur-tout combien elle sera pure ! A quelle épouse, à quelle mere cette victoire sur les plus cruels préjugés, a-t-elle

coûté des larmes ? Le vatican a tremblé, mais l'Europe entiere a béni : & pour augmenter encore ſon triomphe, ces loix de concorde & de fraternité ſe ſont tout à coup fait entendre au milieu du bruit affreux de la guerre. Une voix humaine dont le cri attendriſſant perceroit dans le ſifflement d'un orage, ne produiroit pas une impreſſion plus touchante.

Quel étonnant contraſte ! La guerre déſoloit les deux mondes ; deux grandes nations de l'Europe fatiguoient les mers de leurs combats ; de l'Inde à l'Amérique le ſang couloit, les richeſſes tariſſoient, les peuples ſouffroient, lorſqu'un ſouverain a conçu le projet de réunir dans ſes états les hommes diviſés par des ſiecles de fanatiſme & de haine ; en leur commandant la paix, il leur a préparé l'union : la population, l'induſtrie, le bonheur des ſujets & la puiſſance du prince ſeront l'effet infaillible de ces loix vraiment humaines : Eh ! quels ſeront au contraire, quels ont toujours été les déteſtables fruits de la guerre ? une haine réciproque, & l'indigence commune : on parle d'étendre le commerce par la guerre ; peut-on ainſi vendre le préſent à l'avenir ? Qui ſommes-nous

que des hommes qui paſſent & voient luire un ſoleil entre deux nuits éternelles ? Rois & ſujets, ſoldats prêtres, marchands, laboureurs, que voulons-nous, ſi ce n'eſt le bonheur ? Que de ſang répandu, pour nous rendre plus riches ! Hélas ! une ſeule bonne loi ſuffiroit ſouvent pour nous rendre plus heureux, & même plus riches.

Je me ſouviendrai toute ma vie du moment où la loi de l'empereur ſe répandit en Europe ; l'impreſſion qu'elle fit ſur les hommes ſages & ſenſibles ſera toujours préſente à mon eſprit : on entendoit de tous côtés : *avez vous lu l'édit de l'empereur*. On en parloit pour en reparler encore : du fond des cœurs s'élevoient des acclamations, des bénédictions touchantes : je me diſois alors, « où eſt
» ce prince, & que ne peut-il jouir lui-
» même d'un triomphe tel que n'en offrit
» jamais le capitole ? S'il revenoit vainqueur
» de vingt batailles, auroit-il tous ces cœurs
» qui volent au nom de ſon nouvel édit ?
» Eh ! d'où lui vient une gloire ſi rapide
» & ſi pure ? d'une ſeule loi bienfaiſante :
» ceci, me diſois-je encore, ne ſeroit-il point
» un augure que la gloire affreuſe de verſer

» le ſang humain va paſſer, & qu'enfin celle
» de le conſerver aura ſon tour ? »

Il faut bien convenir que l'empereur a trouvé l'Europe déjà inondée de lumieres ſur la tolérance. Depuis Locke juſqu'à Voltaire, les meilleurs eſprits n'ont point ceſſé de réclamer ce premier droit des hommes, la liberté de penſer : louons beaucoup, admirons même s'il le faut ceux qui publient d'excellens écrits ; mais louons & admirons cent fois davantage les princes qui font de bonnes loix. L'eſtime des hommes n'a qu'une vraie meſure, c'eſt le bien qu'on leur fait ; eh ! quelle différence entre un livre qui demande le bien, & la loi qui le commande !

Auſſi quand les détracteurs de ce prince diront : *quel eſt ſon mérite ? la tolérance étoit un fruit mûri par le tems, l'emperur a paſſé & il l'a cueilli*, répondons avec tout l'univers que le ſouverain, le citoyen qui fait un bien que nul autre n'a fait, a toujours un grand mérite ; il a le mérite très-grand de l'action, & le mérite encore plus grand de l'exemple.

Le cardinal de Richelieu disoit qu'il faisoit grand cas d'un *oser* : il avoit raison s'il entendoit par-là le courage de l'esprit : celui qui fait braver la mort n'est point rare ; mais le courage qui surmonte le préjugé l'est infiniment. C'est une chose singuliere & vraie, que les hommes tiennent plus à leurs habitudes qu'à leur existence même ; & dans un état où vous compterez deux cents mille hommes capables d'exposer leur vie pour le plus médiocre salaire, vous n'en trouverez pas cent qui osent, même pour la gloire, braver un ancien préjugé. Tel est l'esprit des hommes : ce qu'ils n'ont point vu naître, ils le croient éternel ; ce qu'ils n'ont point vu toucher, ils le croient sacré, & voilà le grand obstacle qu'ont à vaincre les novateurs, soit dans les arts, soit dans la morale & la législation.

Un autre obstacle encore pour un prince vulgaire, étoit l'intérêt même de la politique des empereurs : on lui auroit dit, « que » l'empire subsiste par l'équilibre des deux » religions, que son intérêt est de faire » peser la religion romaine dans ses états, » tandis que ses ennemis naturels affermissent » la religion réformée dans les leurs. »

Combien il eût été facile d'étouffer dans une tête ordinaire tous ces germes de tolérance! mais un grand cœur ſent que jamais il ne peut réſulter un inconvénient véritable de faire aux hommes un véritable bien.

C'eſt aſſez parler de l'empereur, occupons nous auſſi de nous-mêmes. Par quelle fatalité ſommes-nous ſi ſouvent les premiers à dire le bien & les derniers à le faire? Nous avons épuiſé les éloges de la tolérance, & toutes nos loix intolérantes ſubſiſtent: ouvrez nos codes de loix pénales, & vous y trouverez par ordre de tems ou de matiere tous les édits qui puniſſent, comme un crime, la liberté de penſer, de parler & d'agir, en fait de religion; dans ces magaſins de tortures, le fouet, les chaînes, le fer, le feu, le gibet, la roue; tous ces inſtrumens que la foibleſſe de nos loix abandonna à la barbarie de l'intolérance, ſubſiſtent encore.

On parle des loix de Louis XIV, mais ſait-on aſſez que de nos jours en 1724, une loi nouvelle a rouvert toutes les plaies de la révocation de l'édit de Nantes? Sait-on aſſez que toutes ces plaies ne ceſſent de ſaigner; qu'après avoir chaſſé de ce royaume

un million de proteſtans, l'intolérance y étouffe, autant qu'elle peut, ceux qui reſtent; qu'elle leurs interdit, non-ſeulement les honneurs & le pouvoir, mais les droits les plus ſacrés de la nature, le droit d'être époux & pere; qu'elle ne leur permet l'exiſtence qu'à condition d'étouffer toute plainte. La paix & la ſûrete que les hommes attendent ailleurs de la vigilance des loix, les proteſtans ne l'obtiennent en France que de leur violation, & la condition de ces hommes eſt telle, que le mal même qu'on ne leurs fait pas, eſt un abus.

Voilà donc juſqu'à préſent à quoi nos lumieres ont abouti! convenons-en : la France & l'Allemagne jouent aujourd'hui, à la face de l'Europe, le rôle des deux architectes d'Athênes : le premier parla beaucoup de ce qu'il falloit faire ; & le ſecond, *ce que celui-ci a dit, je le ferai.*

On pourroit trouver des cauſes particulieres de ceci dans notre gouvernement, notre clergé, & même dans notre magiſtrature; j'oſerai peut-être les développer; mais la premiere cauſe qui nourrit tous nos abus, c'eſt notre caractere.

Tout

Tout eſt mode en France : la vérité même & la ſageſſe en prennent la forme & les travers : telle eſt notre nation qu'elle fait quelquefois de ſes devoirs même une mode ; & toujours de la mode, le plus conſtant de ſes devoirs. Delà vient qu'on peut ſi facilement, parmi nous, imprimer du ridicule à ce qui mérite ailleurs le reſpect. Nous avons tous vu faire une mode du premier beſoin de la ſociété, l'agriculture, & cette mode a paſſé ; nous avons vu faire une mode du premier devoir des meres, celui d'alaiter leurs enfans, & cette mode commence à paſſer. La mode de l'éducation des enfans regne encore ; on peut prédire qu'elle paſſera bientôt. La ſenſibilité qui n'eſt qu'une maniere d'être affecté par les objets, & la philoſophie, qui n'eſt qu'une maniere d'en appercevoir les rapports, ont été traveſties en eſpeces de modes, & déjà elles ont paſſé : enfin nous avons un moment vu toute la France ſe preſſer en pleurant autour de l'échafaud du malheureux Calas, & ne parler que de tolérance ; mais combien cet attendriſſement fut paſſager & ſtérile ! à tant de cris ont ſuccédé le ſilence, & l'oubli pire que le ſilence.

Qu'un écrit maintenant oſe traiter de la tolérance, on s'écriera : *tout eſt dit ſur ce ſujet ;* oui, j'y conſens, tout eſt dit, mais rien n'eſt fait : il faut donc tout répéter encore.

A quoi bon, dit-on de tous côtés, s'occuper de la réforme des loix intolérantes? l'opinion publique eſt réformée, c'eſt aſſez ; l'intolérance n'exiſte plus en France, & bientôt elle n'exiſtera plus en Europe.

Tant de ſécurité nous ſied bien, à nous qui, de nos jours, avons vu l'intolérance déployer une force auſſi terrible qu'imprévue : je veux ſeulement rappeller ici les choſes que j'ai vu moi-même, & je ne ſuis point un vieillard. Faut-il donc retracer les querelles du moliniſme & du janſéniſme, la haine & les combats de la magiſtrature & du clergé, l'anxiété, les convulſions de notre nation & le mépris de toutes les autres nations, répandu ſur elle à grands flots pour ces honteux combats? Faut-il rappeller l'exil des parlemens, les lettres-de-cachet, les empriſonnemens de pluſieurs milliers de citoyens, les perſécutions de tous les genres, tantôt éclatantes, tantôt ſecretes ; enfin l'aſſaſſinat de Louis XV,

dernier & déteſtable fruit de ces odieuſes querelles de deux ſectes également intolérantes, également dignes de riſée, ſi le gouvernement ne les eût jugées dignes également de ſes craintes ? Parlerai-je de la déſtruction des jéſuites, ce corps dont l'intolérance étoit l'ame, & dont la ruine même a prouvé la force ? Appellerai-je en témoignage trois ſiecles d'intrigues & de perſécutions, & ſous nos yeux même, l'Eſpagne, la France, le Portugal, ſi violemment agités pour eux & par eux, dans toutes leurs parties, & du trône à la chaumiere ? Raconterai-je tant d'accuſations odieuſes, de ſoupçons affreux, qui ont fait le ſcandale de la religion, encore plus que la terreur de la politique ? Auroit-on oublié les dernieres querelles de la Pologne, & ſon dernier roi menacé d'un poignard éguiſé par l'intolérance ? Le ſang de Calas & du chevalier de la Barre a-t-il donc ceſſé de crier dans les places de Toulouſe & d'Amiens ? N'eſt-ce pas hier que l'inquiſition a condamné le célebre Olavidé, & qu'à la face de l'Europe, elle a conſommé d'un ſeul acte, la gloire de l'accuſé & l'infamie du tribunal ? Enfin, qui l'auroit cru ! cette Angleterre, ſi renommée pour la bonté de

ſes loix, la liberté & la raiſon de ſes citoyens, ne vient-elle pas de nous offrir le ſpectacle d'une ſédition excitée au nom de l'intolérance ? Il eſt donc vrai que par-tout l'intolérance ſubſiſte encore plus ou moins, que par-tout elle eſt plus ou moins dangereuſe.

Cependant n'exagérons rien : l'eſprit de tolérance a gagné la partie la plus ſaine de l'opinion publique ; & tout ce que je veux dire ici, c'eſt que l'intolérance domine plus qu'on ne penſe dans la partie la plus étendue. Quiconque a lu, ou voyagé avec quelque fruit, eſt devenu tolérant dans tous les pays & toutes les ſectes ; mais le peuple eſt à peu-près ce qu'il étoit.

Ces hommes, qui ne ſavent pas même lire, attachés à leur atelier ou à leur ſol, comme les ouvrages qu'ils façonnent, ou les plantes qu'ils cultivent, ſont preſque par-tout abandonnés à une ſuperſtition groſſiere ; & l'intolérance eſt un germe dont le développement dans ces ames eſt toujours trop facile.

Ce fait eſt très-ignoré de ce monde choiſi qui ne veut point qu'on l'appelle *peuple*. Ce

monde peut bien corrompre le peuple par le ſpectacle de ſon luxe & de ſes mœurs, mais il ne ſauroit l'éclairer par la communication des vérités qu'il ſait : pour communiquer des vices, il ſuffit de les montrer ; mais pour communiquer des vérités, il faut les faire comprendre : ce n'eſt rien encore ; il faut détruire les préjugés contraires.

Cependant que des hommes ſenſés, gens de lettres, ſavans, magiſtrats, militaires, eccléſiaſtiques même s'aſſemblent dans la capitale, & converſent entr'eux ſur la ſuperſtition & l'intolérance ; tous s'accorderont à mépriſer la ſuperſtition & déteſter l'intolérance : frappés de cette unanimité entre des perſonnes de conditions diverſes, ils concluront que la tolérance s'eſt emparée de l'opinion publique ; tous le croiront, le diront, & même l'écriront ; tous riront de quiconque s'aviſera de craindre encore l'intolérance : mais qu'ils ſortent de leur cercle étroit, & pénetrent plus avant ; qu'ils voyagent, ſur-tout vers le midi ; qu'ils interrogent, écoutent, regardent ; par-tout ils retrouveront, avec étonnement, le fanatiſme caché, comme un reptile venimeux, dans la fange de la plus groſſiere ſuperſtition.

Nous avons en France plufieurs provinces où la plupart des citoyens de tous les rangs, depuis le peuple jufqu'à la nobleffe, ne rougiffent pas de s'enrôler dans ces confrairies connues fous le nom de *pénitens* ; ces affociations ne different entr'elles que par leurs couleurs, & s'accordent dans leur haîne réciproque & leur traveftiffement hideux. On voit, à l'occafion de la moindre cérémonie religieufe, des hommes, fous une capuce blanche prêts à en venir aux mains avec leurs concitoyens affublés d'une capuce noire, & tous difpofés à s'unir au moindre fignal contre des hérétiques.

Dans une province du midi de la France, on vous racontera comment l'une de ces exécrables pantomimes enivra une populace fanatique, & traîna peut-être fur l'échafaud un vieillard innocent ; & vous remarquerez que cet événement déplorable eft arrivé hier dans le même pays où, quelques fiecles auparavant, le même fanatifme égorgeoit les Albigeois.

Dans l'une de nos provinces du nord, on vous dira comment une proceffion impru-

dente amena pour ainſi dire le bourreau à la ſuite du ſaint ſacrement, myſtere auguſte & vraiment adorable, s'il eſt deſtiné à rendre ſenſible aux hommes un Dieu de paix & de bonté.

Nulle province en un mot, où quelque ſuperſtition abſurde ne plonge, au moins une fois l'année, un peuple entier dans la démence: ces inſtitutions, qui nourriſſent ſans ceſſe les levains de l'intolérance, ſont la dériſion des étrangers, tandis que les François, qui aiment encore l'honneur & le bien de leur patrie, en gémiſſent : &, qui le croiroit ? les miniſtres des loix tolerent ces coutumes qu'ils mépriſent; que dis-je? ils les autoriſent & les conſervent comme un dépôt ſacré; tant le deſpotiſme de l'habitude eſt violent, tant les progrès de la raiſon ſont inſenſibles !

Penſe-t-on que toutes ces cauſes, qui agiſſent dès l'enfance, n'impriment aucun mouvement dans l'intérieur des familles ? Un obſervateur attentif découvre tous les jours, avec effroi, ce qui reſte de leur influence; il voit encore des teſtamens, des mariages & des divorces fabriqués dans les tribunaux de la confeſſion. Cette confeſſion, qui devroit

être la consolation des ames timides & le frein des ames violentes, est souvent encore un sceptre de fer dont un prêtre artificieux ou fanatique gouverne les familles. S'agit-il de rendre un fils odieux à son pere, un parent à ses parens, un client à son juge? ne cherche-t-on pas tous les jours à s'insinuer auprès du directeur de leur conscience? Non, non, l'époque de la saine raison & de la tolérance vraiment générale n'est point encore arrivée pour le peuple. La vérité ne pénetre pas la masse du peuple avec moins de lenteur, que l'air pénetre la masse d'un rocher; il ne se brise qu'insensiblement & par éclats.

Mais quand même l'opinion publique sur la tolérance seroit aussi changée qu'on le suppose, seroit-ce assez pour nous rassurer? Dans un gouvernement républicain, l'opinion puplique peut tout; c'est elle qui fait les loix & dicte les décrets: mais dans une monarchie, l'opinion publique, sur-tout quand elle est récente, dépend encore plus de celle du monarque, que l'opinion du monarque ne dépend de celle du public.

Je conviendrai tant qu'on voudra, que nous marchons, aujourd'hui, le front levé

devant ces hommes qui faiſoient courber nos peres en tremblant : il ſemble en effet que nous avons, en partie, recouvré la liberté de penſer ; mais cet état eſt-il ſolide? A quoi tient-il au fond? aux ſentimens d'un ſeul homme. Puis-je dormir tranquille, quand je ſonge qu'une ſeule maladie, un ſimple relâchement dans les organes du monarque, peut bouleverſer toute ma ſituation, en altérant ſes penſées! On raconte que Periclès, malade, ſe fit couvrir de bandelettes ſacrées; un de ſes amis l'ayant ſurpris dans cet état : *vous voyez*, lui dit Periclès, *ce que peut la ſuperſtition ſur la foibleſſe d'un malade.* Eſt-il quelque roi qui puiſſe ſe promettre de ne pas faire un jour, à Verſailles, ce que Periclès fit à Athenes? & je ſoutiens que ſi ce malheur arrivoit, nous trouvant au dépourvu de bonnes loix, nous ſerions tous perdus; tout confeſſeur écouté pourroit faire revivre un le Tellier : les mêmes intérêts produiroient les mêmes actions, comme le même germe produit le même inſecte.

Lecteur, vous m'accuſez peut-être dans votre cœur d'exagérer; mais ſongez, je vous prie, à ces tems où les St. Evremont, les Desbarreaux, les St. Pavin, les Nevers, les

Vivones vivoient, parloient, & même écrivoient, où Ninon étoit chérie à Paris, comme Aſpaſie & Leontium le furent dans la Grece; lorſqu'on ſe railloit de la meſſe & du breviaire du coadjuteur ; lorſque la cour & la ville, à ſon exemple, ne reſpiroient que les plaiſirs & la galanterie. Si quelqu'un vous eût dit alors : un jour viendra, & ce jour n'eſt pas éloigné, où ces hommes ſi fiers, ſi nobles, ſi avides de plaiſirs & de gloire, ſeront abaiſſés par la main d'un prêtre, à la plus baſſe hypocriſie ; un jour viendra que Louis XIV, idolâtré de ſes ſujets, en bannira plus d'un million du ſein de ſes états, & que le vainqueur de la Hollande diſputera les montagnes des Cevenes à des François, vous ne l'auriez pas cru : reconnoiſſez donc le pouvoir d'un monarque même contre les loix ; & ſur-tout convenez que ce pouvoir eſt immenſe quand il s'unit aux loix : que peut alors l'opinion publique ? Veut-elle agir ? où ſont ſes forces ? Veut-elle parler ? quel eſt ſon organe ? Sera-ce le clergé? lui qui travaille de tout ſon pouvoir à combattre l'opinion publique quand elle lui eſt contraire. Sera-ce la magiſtrature ? elle n'a rien à dire contre des loix reconnues. Sera-ce la nobleſſe ? mais la nobleſſe n'eſt point un corps, celle des provinces ne peut ſe faire en-

tendre. La nobleſſe de la cour n'a de volonté que celle du prince. Sera-ce le peuple enfin ? hélas ! vous le ſavez, ce peuple a des bras pour travailler la terre, des mains pour payer les ſubſides, pour combattre les ennemis de l'état, mais il n'a point de bouche pour expliquer ſes maux & ſes beſoins. Lecteur, ne perdons jamais ceci de vue : il en eſt de l'intolérance comme de la révolte; quand elle eſt ſortie d'un état, on ne voit plus par où elle pourroit y rentrer ; mais quand une fois elle y eſt entrée, on ſait encore moins par où elle en pourra ſortir.

Que faut-il donc pour anéantir l'intolérance dans un état monarchique ? le concours de l'opinion publique, des loix & de l'éducation. L'union ſeule de ces forces peut élever une barriere ſuffiſante. L'éducation des enfans forme inſenſiblement l'opinion publique des hommes, & l'opinion publique affermit à ſon tour les loix qui lui ſont conformes; alors un monarque qui dans un moment de foibleſſe ou d'erreur ſeroit tenté de détruire ces loix, voyant autour d'elles, comme un rempart, une opinion générale & qui prend ſon fondement dans les cœurs dès la premiere enfance, n'oſera

point leur faire une violence ſubite ; il faudra travailler à les miner lentement ; mais dans le gouvernement monarchique, où l'eſprit de ſuite eſt fort rare, ce qui ne peut ſe faire que lentement ne ſe fait preſque jamais.

Ainſi pour affermir la tolérance, il lui faut deux baſes, nos cathéchiſmes & nos codes ; j'oſerai peut-être dire comment & juſqu'où l'on doit enſeigner la tolérance aux enfans, & la commander aux hommes ; mais je veux auparavant ſavoir ſi la tolérance ne tentera point de me couper la gorge : que je m'accorde peu avec quelques hommes ! ils diſent que l'intolérance eſt étouffée, & moi je crains au contraire qu'elle ne m'étouffe. Qui de ces hommes ou de moi ſe trompe ? lecteur voulez-vous le ſavoir, en voici le moyen.

Si vous voyez après la lecture de cette feuille, tous les laïques ſe rendormir, & tous les prêtres ſe réveiller ; ſi les gens du monde diſent, *voilà une allarme bien inutile*, & les gens d'égliſe, *voilà un libelle bien ſéditieux*, aſſurez que j'ai raiſon, & dites avec moi que nous nous endormons dans les bras d'un

monſtre qui fait ſemblant de ſommeiller ; mais ce n'eſt point aſſez, lecteur, de m'approuver, il faut me ſécourir ; & ſi vous avez l'ame humaine & généreuſe, uniſſez vos efforts aux miens ; ne me dites point que vous n'êtes qu'un ſimple particulier ſans autorité publique ; il vous reſte encore l'autorité publique de l'exemple : par des diſcours ſages, par des actions moderées, préparez dans votre famille & dans toute cette portion de la ſociété civile où vous pourrez agir, préparez la réforme que tous les honnêtes gens invoquent aujourd'hui. En montrant que la tolérance eſt une grande vertu dans les murs domeſtiques, prouvez qu'elle ſeroit une excellente loi dans l'état.

Mais ſi par haſard quelqu'homme puiſſant jettoit les yeux ſur cette feuille, voici ce que j'oſe lui dire.

Nous avons la paix, le calme eſt enfin rétabli ; & maintenant, au lieu de travailler à nous rendre funeſtes à nos voiſins, nous ſommes libres d'être ſécourables pour nous mêmes ; mais de tous les biens à faire à l'état, nul ne paroît plus facile & plus prompt que la tolérance. Conſidérez les finances,

c'eſt un chaos à débrouiller, une machine ancienne à détruire, une grande à reconſtruire.

Conſidérez les loix : leur réforme eſt l'œuvre du tems & du génie : rien n'eſt prêt encore, & les matériaux nous manquent pour ce grand édifice.

Voulez-vous la reſtauration des mœurs ? Si cet ouvrage n'étoit pas une chimere, il faudroit méditer une éducation nationale, prendre des enfans, & pendant vingt ans attendre des hommes; mais à l'égard de la tolérance, avec l'exemple encore vivant de l'empereur, le légiſlateur ſe trouve dans ces circonſtances rares où le bien que fait une loi eſt avoué de ceux même qui ne le déſirent pas. Qu'eſt-donc que je propoſe ici ? de pénétrer d'amour & de joie un million de François, & d'être applaudi dans ce moment par tous les autres; quel tréſor pour un légiſlateur, qu'une occaſion ſi bien préparée ?

SECONDE FEUILLE JETTÉE AUX VENTS.

SUITE SUR LA TOLÉRANCE.

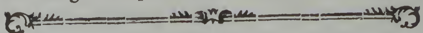
De l'oppofition entre nos loix intolérantes & les loix naturelles.

On ne lit plus, on feuillette aujourd'hui : auffi m'a-t-il paru prefqu'impoffible de faire lire en France un Ouvrage affez long, où nulle idée n'eft nouvelle, & dont le fujet eft très-grave ; tel eft celui que j'ai ofé compofer fur la tolérance : l'ouvrage eft long parce que j'ai voulu difcuter nos loix intolérantes, & de telles difcuffions font toujours graves ; elles font même arides. Enfin j'avoue que dans tout ce que j'ai fait, je ne puis trouver une idée qui n'appartienne à d'autres.

Cependant j'ofe croire cet ouvrage important dans le moment où nous fommes : les vérités nouvelles font très-glorieufes pour leur inventeur, mais les vérités qu'on répéte font les feules vraiment utiles au public ; car les hommes perfécutent, même en l'admirant, la vérité nouvelle qu'on leur révele ; mais ils profitent enfin quelquefois des vérités anciennes qu'on a le courage de leur redire. Quand l'envie a parlé, le befoin écoute.

Pour concilier l'efprit de notre nation, fes befoins & mon propre repos, j'ai cru que le meilleur parti étoit de publier par parties féparées, ce que j'ai à dire fur la tolérance :

par là je m'aſſure l'avantage de la brièveté ſans laquelle on n'eſt jamais bien lu , l'avantage d'une diſcuſſion ſuffiſante ſans laquelle on n'eſt jamais complettement utile ; enfin l'avantage du ſilence dans le moment où je croirai cet ouvrage faſtidieux pour le public , ou dangereux pour moi-même.



Réfutation d'une réponſe générale ſur nos loix intolérantes.

QUAND l'humanité reproche à notre légiſlation ſes loix intolérantes , on répond que la plupart de ces loix ne ſont plus obſervées.

Il n'eſt que trop facile de confondre ce prétexte. 1°. Il n'eſt point vrai que nos loix intolérantes ne ſont plus obſervées : les plus funeſtes ſont préciſément en vigeur.

2°. Parmi ces loix, celles qui ſont négligées aujourd'hui, peuvent encore ſe réveiller demain ; il ſuffit pour cela qu'un monarque ou quelques magiſtrats deviennent intolérans : les proteſtans vivent en France ſous un glaive à deux doigts de leur tête, & ce qu'il y a de plus funeſte , c'eſt qu'ils le voient.

3°. Enfin , quand aucune de nos loix intolérantes ne feroit obſervée , cette excuſe même feroit une grande accuſation ; c'eſt un très-grand mal ſans doute d'avoir de mauvaiſes

loix ; mais c'eſt un mal auſſi grand de ne pas faire obſerver les loix qui ne ſont point révoquées : une mauvaiſe loi ne prouve ſouvent qu'une erreur dans le légiſlateur ; mais l'inexécution d'uneloi ſubſiſtante accuſe un grand relâchement dans le gouvernement. Deux choſes ſont donc également néceſſaires : l'une de ne point faire de mauvaiſes loix, l'autre de les anéantir formellement, quand malheureuſement elles ſont faites.

Pour obtenir l'anéantiſſement de nos loix intolérantes, il eſt donc ſage, il eſt néceſſaire de raiſonner ſur leurs effets, comme ſi ces loix avoient toute leur vigueur : dans ce deſſein je vais confronter, autant que je le pourrai, toutes nos loix intolérantes avec les autres loix humaines, à peu près comme on confronte un coupable avec les témoins qui dépoſent contre lui. Le réſultat de cette confrontation ſera terrible, c'eſt que l'intolérance eſt l'ennemie de toutes les bonnes loix. Souverains ! c'eſt à vous de choiſir, ou de ſacrifier l'intolérance aux loix, ou les loix à l'intolérance.

Oppoſition de nos loix intolérantes aux loix naturelles du mariage.

LA premiere & la plus univerſelle des loix de notre nature eſt, ſans doute, celle qui fait

ſubſiſter preſque toute la nature , la loi de l'union des deux ſexes.

Dans ce moment où la chaleur nouvelle ne ſemble augmenter la vie des êtres animés que pour leur donner la force & leur inſpirer le beſoin de ſe reproduire ; depuis le tigre juſqu'à la colombe, du haut des airs juſqu'au ſein des mers, tous les animaux ſe rapprochent par une irréſiſtible loi : mais l'homme, le plus ſenſible des êtres , ſemble avoir été diſpoſé par la nature pour recevoir de l'amour une impreſſion plus profonde & plus heureuſe : dans l'ivreſſe générale il conſerve aſſez de réflexion pour joindre le ſentiment à la ſenſation , & ſe faire un bonheur durable de ce qui n'eſt pour le reſte de l'univers qu'une félicité paſſagere.

Un homme a dit que ſi quelque choſe prouvoit un Dieu, c'eſt-à-dire, un être ſouverainement intelligent & bienfaiſant , c'étoit l'amour : mais on peut dire que ſi quelque choſe prouve un être ſouverainement malfaiſant, c'eſt l'invention de l'intolérance religieuſe. Figurez-vous un jeune homme & une jeune fille qui s'aiment avec paſſion ; leurs parents approuvent leur penchant ; ils vont être époux loſqu'un prêtre arrive & leur dit : *Séparez-vous pour toujours, je vous l'ordonne au nom de Dieu , l'un de vous n'a point ma religion.*

Vous dites qu'il faudroit enchainer cet homme comme le plus cruel des inſenſés : éh bien, des milliers d'hommes ſemblables, l'évangile & le code à la main, ont déſolé l'Europe & ſur-tout la France : ils la déſolent encore.

Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'il y ait un ſeul Etat, peut-être, dans l'univers, où les loix ſur le mariage ſoient plus intolerantes qu'en France.

Quand des légiſlateurs ſages ont voulu borner la loi naturelle de l'union des deux ſexes, ils ont employé une autre loi naturelle, celle de l'autorité paternelle ; & ces bornes mêmes ont été reſſerrées dans un tems aſſez court depuis la puberté.

On a vu des peuples entiers s'interdire le mariage avec les autres peuples, & ils devenoient l'horreur du genre humain.

On a vu des légiſlateurs défendre le mariage à une claſſe de citoyens avec une autre claſſe, & ces loix, dans des gouvernemens libres, ont paru un outrage intolérable au droit de la nature, une violation de la liberté publique (*).

(*) La loi qui voulut défendre à Rome les mariages entre les Patriciens & les Plébéiens, fut vraiſemblablement la cauſe de la révolution dont le meurtre de Virginie ne fut que l'occaſion. Obſervons, en paſſant, qu'en attribuant, comme l'on fait, les grandes révolutions à de petites cauſes, on confond ſouvent la cauſe & l'occaſion. L'occaſion d'une révolution eſt quelquefois très-petite, mais la cauſe en eſt toujours très-grande : c'eſt le mécontentement public. La révolte chez un peuple heureux eſt moins à craindre que la démence chez un homme ſage.

Dans les gouvernemens deſpotiques, le dernier effet de l'eſclavage & de l'abrutiſſement étoit de ſupporter des loix qui conſacroient ces prohibitions odieuſes.

Mais on n'avoit point encore vu les loix interdire tout-à-fait le mariage à la vingtieme partie de leurs ſujets, & comme un glaive tranchant, tenter de faire à la fois deux cent mille eunuques.

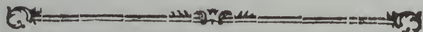
Les Mahometans ont en horreur ceux qu'ils appellent infidelles, & ils laiſſent les infidelles ſe marier entr'eux ; ils leur accordent la même liberté qu'aux reptiles qu'ils écraſent quand leurs pieds les rencontrent.

Il nous étoit donc réſervé de donner un exemple preſqu'unique d'intolérance, en faiſant du contrat civil du mariage, non-ſeulement un acte de religion, mais un acte d'une ſeule religion. Si quelque choſe eſt plus étonnant qu'une loi pareille, c'eſt notre acharnement à la conſerver.

Quand une nation eſt remplie de préjugés qu'elle chérit, il n'eſt pas impoſſible de l'amener à quelque réforme ; mais quand une nation eſt auſſi indifférente pour les vérités qu'elle adopte, que pour les préjugés qu'elle quitte, il eſt bien difficile de faire aucun changement heureux : ſerions-nous parvenus à ce point d'indifférence ? je l'ignore : le parti

que nous prendrons à l'égard de la tolérance dans ce moment décisif, pourra nous dévoiler à nous-mêmes, & j'ose dire à l'Europe. Mais ce que j'ose dire encore, c'est que la chose la plus malheureuse pour un gouvernement, est de garder ses abus, quand ses voisins corrigent les leurs.

Ces réflexions trouveront leur place ailleurs, je reviens à nos loix sur le mariage des hérétiques, avant que de parler de la derniere loi qui ravit aux protestans la liberté de se marier, même entre eux; il faut insister sur celle qui proscrivit auparavant leur mariage avec les catholiques; loi bien malheureuse, puisqu'elle rompit le seul lien qui pouvoit insensiblement rapprocher les deux religions, & les confondre un jour en une seule.



Du mariage des Protestans avec les Catholiques.

UN édit du mois de Novembre 1680, défend les mariages des catholiques avec les protestans : ces sortes d'unions y sont qualifiées de *scandale public, & de profanation visible d'un sacrement auquel Dieu a attaché des graces qui ne peuvent se communiquer à ceux qui sont hors de la communion de l'église*, &c. &c.

Ces expreſſions d'une théologie aſſez profonde ſont fort ſingulieres dans une loi purement humaine; on peut bien dire en la liſant : *le prêtre dictoit, le légiſlateur écrivoit.*

Et ce qu'il y a de plus ſingulier encore; pluſieurs théologiens ſoutiennent que les loix véritables de l'égliſe n'ont point de prohibition préciſe à l'égard de ces alliances. Ainſi dans l'eſprit des bonnes loix humaines, la défenſe du mariage entre les catholiques & les proteſtans eſt très-injuſte, & dans l'eſprit des loix divines, elle n'eſt pas néceſſaire.

Si dans une loi il y a quelque choſe de pire que de preſcrire une regle injuſte, c'eſt d'en alléguer une raiſon fauſſe ; & de toutes les fauſſes raiſons, la pire, ſans contredit, eſt celle qu'on tire fauſſement de l'autorité de Dieu même. Ces ſortes de menſonges ſont bien dangereux, parce qu'il n'eſt point permis d'en combattre le ſens, & qu'il eſt très-difficile d'en vérifier la ſource.

Mais au lieu de raiſonner ſur ce ſujet, j'oſerai raconter une aventure dont le fond eſt vrai; j'y ajouterai tout au plus quelques idées qui naîtront des choſes mêmes.

Dans l'une de nos provinces méridionales, avant l'édit de 1698, vivoient deux amis, l'un catholique & l'autre proteſtant; tous deux étoient veufs, & n'avoient chacun de leur

mariage qu'un ſeul enfant; le catholique étoit le pere d'une fille qu'il idolâtroit, & le proteſtant avoit un fils qu'il n'aimoit pas moins.

La différence des religions n'avoit jamais altéré l'union de ces deux amis; voiſins à la ville, voiſins à la campagne, ils paſſoient leur vie enſemble ainſi que leurs enfans, & les deux familles n'en faiſoient qu'une.

Mais ces deux enfans ceſſerent de l'être, & s'aimerent avec paſſion : les peres, loin de s'allarmer de cet attachement, n'y virent que l'eſpoir d'un mariage; ils ne penſerent point à la religion, & laiſſerent faire la nature.

Cependant il arriva inſenſiblement au pere catholique, ce qui arrive à la plus part des hommes en vielliſſant; ſon eſprit s'affoiblit, quelques terreurs religieuſes s'emparerent de ſon ame; & pour ſon malheur & celui de tous, il alla remettre ſa conſcience entre les mains de l'homme le plus capable d'en abuſer : c'étoit un prêtre, à la fois hypocrite & fanatique, deux choſes qui ſemblent s'exclure, & pourtant ne s'accordent que trop.

Cet homme, comme tous ſes pareils, avoit ſes oreilles dans le confeſſionnal, & ſes yeux dans toutes les maiſons; il ſut bientôt l'amour de ces jeunes gens, & le projet du mariage; il ſaiſit à propos le moment d'en parler à ſon pénitent, l'épouvanta ſur cette union

ſacrilege , & la défendit au nom de Dieu.

Ce malheureux vieillard adoroit ſa fille, & n'aimoit gueres moins le fils de ſon ami ; dès long-tems ſon cœur s'étoit accoutumé à le regarder comme un fils ; il avoit fondé ſur cette union l'eſpoir du bonheur de ſa vieilleſſe & de ſa famille. Il alloit mettre ſon ami, ſon fils, ſa propre fille au déſeſpoir ; il y étoit lui-même : une mélancolie profonde le ſaiſit, & ſa ſanté s'altéroit tous les jours davantage.

Son ami, ſes enfans ſur-tout (car tous deux l'appelloient également leur pere) s'apperçurent de ſon chagrin preſque auſſitôt que lui-même , & tous les jours c'étoit nouvelles prieres de leur en confier le ſujet ; tous les jours nouvelles plaintes & nouvelles inquiétudes ſur ſes refus : il ne pouvoit ſe réſoudre à tirer de ſon ſein ce poignard, dont il avoit reçu le coup, pour le plonger dans le ſein de ſes enfans.

Enfin, un ſoir que tous étoient raſſemblés autour du même foyer, le pere catholique jettant par hazard les yeux ſur ſa fille, la ſurprit qui badinoit avec ce jeune homme, avec autant de grace que d'innocence.

A ce doux & cruel ſpectacle, ce pauvre vieillard ne put ſe contenir ; il baiſſa la tête, voulut ſe cacher le viſage , mais le cœur

étoit ouvert ; il répandit un torrent de larmes entrecoupées de ſanglot.

Auſſitôt les deux jeunes gens, de s'élancer, de l'embraſſer, de s'écrier : papa, qu'avez-vous ? --- rien, mes enfans. --- Rien, & vous pleurez! Ah! qu'avez-vous? pourquoi pleurez-vous ? nous vous le demandons à genoux, & ils y étoient.

A la fin vaincu : --- mes pauvres enfans, je pleure ſur vous autant que ſur moi-même, & vous allez pleurer bien davantage.--Qu'eſt-ce donc ? --- Il ne faut plus ſonger à vous marier. --- La foudre tombant à leurs pieds n'auroit pas fait la même impreſſion : le jeune homme s'écrie avec violence : eh! pourquoi donc ? --- Le pere, en ſanglotant, répond : votre religion : .... la mienne ? --- ah ! ciel, qui a pu vous inſpirer ces horribles ſcrupules ? --- mon confeſſeur, --- & dans cet inſtant le confeſſeur lui-même ouvroit la porte pour entrer.

A cette vue , le jeune homme pâlit & trembla de fureur ; ſon premier mouvement étoit de ſe jetter ſur lui pour l'étouffer : mais ſon pere qui vit la colere étinceller dans ſes yeux, & ſes bras déjà ſe roidir, lui dit avec autorité : --- mon fils, je vous commande le ſilence ; je parlerai, & vous m'écouterez , puis s'adreſſant au directeur

qui s'avançoit, en disant : *mon Dieu, je me retire, car je vois que je vous dérange*; ---non, restez, Monsieur, nous avons besoin de vous-même. Est-il vrai que vous ayez défendu à mon ami, le mariage de sa fille avec mon fils?

Le caffard un peu déconcerté de l'attaque, se remit bientôt, & baissant les yeux, emmiellant sa voix, dit qu'il avoit fait ce que sa conscience lui avoit prescrit.

Mais enfin, avez-vous défendu ce mariage? --Monsieur, ces sortes d'unions sont contraires à l'esprit de l'église, --- & en quoi, s'il vous plaît, Monsieur, --- je pourrois, répondit le confesseur, vous citer les peres, les conciles, les canons de la sainte église chatholique, apostolique & romaine; mais vous sentez, Monsieur, que cela nous meneroit trop loin, --- non, Monsieur, point de subterfuge, citez à votre aise; je suis ici pour vous répondre, & vous confondre. --- Monsieur, avec votre permission, vous êtes d'une autre religion, & vous ne connoissez pas assez notre théologie pour que je puisse .... vous dites vrai, Monsieur, reprit le protestant en l'interrompant, je ne suis pas de votre religion; & dans ce moment vous me forcez à remercier Dieu de ce que je n'en suis pas; je ne connois point non plus votre théologie, mais je connois la raison, Monsieur,

& vous ne prétendez pas ſans doute que ſur ce point, votre religion ne puiſſe entendre la raiſon? je vous prie de m'en dire une ſeule.

Eh! mon cher Monſieur, dit le confeſſeur preſſé, ne fût-ce que le danger où ſeroit expoſé le ſalut de Mademoiſelle : *Qui amat periculum peribit in illo*, qui aime le danger, périt dans le danger, & Monſieur, ajouta le caffard, avec un ſouris faux, & regardant doucement le jeune homme comme pour l'appaiſer, Monſieur, ſeroit un danger bien aimable. --- Trêve de flatterie, Monſieur, quand vous aſſaſſinez. Vous parlez du danger du ſalut de Mademoiſelle; n'y a-t-il pas cent à parier contre un, que ſi l'un des deux époux change, ce ſera le proteſtant? car enfin, Monſieur, nous croyons nous qu'on peut être ſauvé dans votre religion, tandis que vous damnez ſans pitié ceux qui profeſſent la nôtre. Si donc il arrive que deux époux ſe trouvent aſſez bien enſemble dans cette vie, pour craindre d'être ſéparés dans l'autre, examen à part, n'eſt-ce pas le proteſtant qui changera? & s'ils ne s'accordent point dans leur menage, s'accorderont-ils dans leur religion, & chacun ne reſtera-t-il pas où il eſt?

Monſieur, avec le reſpect que je vous dois, repliqua le confeſſeur, ce ſont là des ſophiſmes, & vous trouverez des déciſions

précises dans tous nos casuistes ; mais si vous le voulez absolument, je vous les apporterai.--- Non, Monsieur, je ne veux point de casuistes, mais des raisons.... vous n'en avez aucune, je le vois, & votre embarras me le dit ; eh bien, Monsieur, moi, qui Dieu merci, ne suis point casuiste, je vous prierai de vous rappeller que la religion chrétienne doit presque toute sa fortune, sa gloire, sa puissance à des mariages tels que ceux que vous avez le front de blâmer ; oui, Monsieur, lisez l'histoire, & vous verrez que Dieu n'a pas employé, pour la propagation de la vraie religion, d'instrumens plus puissans que les mariages des fidelles avec les infidelles : comment sommes-nous devenus chrétiens ? parce que le pere de Constantin épousa Iréne, qui étoit chrétienne; parce que Clovis, idolâtre, épousa Clotilde, qui étoit chrétienne : j'ajouterois, si je voulois, vingt exemples de cette conséquence, & je vous dirois : qui de nous, Monsieur, est l'homme religieux, ou vous qui rejettez les moyens que Dieu lui-même employa pour l'établissement de sa vérité, ou nous qui leur tendons les bras ?

Mais ne parlons pas trop de Dieu, Monsieur, dit, en continuant, le pere protestant, & craignons de profaner ce nom sacré en le faisant servir de voile à des motifs humains.

Ofons parler à découvert de ces motifs qui, dans la foibleffe des hommes, les conduifent fi fouvent, & prefque fans qu'ils le fachent. Quel motif humain aura, je vous prie, Mademoifelle, de quitter la religion dominante de fon pays, pour embraffer une religion obfcure & toujours menacée ? & quel motif au contraire n'aura pas mon fils quand pour l'attirer, les plus douces réalités de l'amour fe joindront aux illufions des honneurs & de tous les avantages réfervés à votre religion feule ? Qui devroit trembler, fi ce n'eft moi; mais je me confie, non en mon fils, Monfieur, mais en Dieu, & je me dis : ce Dieu qui a permis à ces deux cœurs innocens de concevoir des defirs légitimes, ne permettra pas qu'ils fe corrompent par l'accompliffement de l'une de fes loix, & fi l'un des deux poffede feul la vérité, c'eft celui-là qui foumettra l'autre.

Pendant ce difcours, le confeffeur branloit la tête, comme pour dire vous vous trompez : le proteftant continua, & lui dit : encore un mot, Monfieur, pas davantage; mais du moins répondez moi : fi mon fils ne change point de religion, croyez-vous que Mademoifelle puiffe l'époufer, en confcience ?

Non, Monfieur, en confcience : --- & vous, mon ami, dit le pere proteftant, au

pere catholique : ſi mon fils conſent à abjurer une religion qu'il croit, pour embraſſer celle qu'il ne croit pas, lui donnerez vous votre fille ? --- Le pere héſita, mais la probité l'emporta. Non, mon ami, je vous avoue que ceſſant d'eſtimer votre fils, ni l'honneur, ni la prudence ne me permettroient de lui confier le ſort de ma fille. --- Eh bien! donc, je vous demande à vous, mon ami, à vous, Monſieur, que faut-il que faſſe mon malheureux fils ; s'il ne change point, on ne peut lui donner Mademoiſelle, en conſcience ; & s'il change, on ne peut la lui donner avec honneur ; quel parti prendre ? J'attends que vous me décidiez : --- mon Dieu ! Monſieur, dit le confeſſeur embarraſſé, il y a dans la vie une foule de circonſtances difficiles : il faudroit d'abord que Monſieur votre fils implorât le ſecours de la grace, & peut-être... Alors le jeune homme dont la fureur ne ſe contenoit plus, s'écria : laiſſez, laiſſez, mon pere, vous perdez vos raiſons : je n'ai qu'un mot à dire, & le voici ; Monſieur, dit-il au confeſſeur, en s'avançant vers lui face à face, & le dévorant d'un œil enflammé, écoutez ce mot unique ; écoutez le bien : vous me répondrez de tous les événemens. Adieu, & il ſortit en fureur.

L'état de la jeune fille eſt inexprimable, celui

celui des deux peres ne peut pas mieux ſe décrire ; le proteſtant voulut ſuivre ſon fils dont il craignoit le déſeſpoir ; la jeune fille alla dans ſa chambre, pleurer toute la nuit en écrivant à ſon amant. Le pere catholique, reſté ſeul avec ſon confeſſeur, perdit, au premier mot, le peu de fermeté que les diſcours de ſon ami lui avoient donné, & il fut conclu, toujours de la part de Dieu, que ce mariage ſeroit irrévocablement rompu.

Les deux amans, comme on peut le croire, s'écrivirent en même tems pour ſe demander un rendez-vous : le jour, qui couloit auparavant ſi rapidement pour eux, dès ce moment devint éternel, juſqu'à l'inſtant de ſe revoir. Le jeune homme, pour la premiere fois, vint avec précaution ; ſon cœur, qui n'avoit jamais palpité que de plaiſir, trembloit de frayeur ; il entre dans la chambre de celle qu'il adore, la voit penchée ſur ſon lit, pâle, défigurée, toute inondée de larmes ; il ſe précipite à ſes genoux en pleurant de toute ſa force ; elle veut le relever, ſes efforts ſont inutiles ; il n'entend rien ; ſes ſanglots redoublent ; elle ſe baiſſe ; leurs viſages ſe rencontrent, & ils s'embraſſent avec fureur....... Miſérables humains ! faut-il que vous appeliez foibleſſe, & même crime, les effets du plus

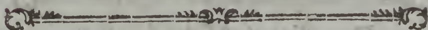
néceſſaire & du plus doux penchant de la nature, quand il n'eſt juſtifié que par la vertu & non par vos cérémonies inventées ! Infortunés ! qu'avez-vous fait de l'amour ? non, vous ne le connoiſſez plus ; vous ne pouvez plus le connoître..... Eh bien ! oui, ces jeunes gens furent foibles... que dis-je ? ils ſe crurent époux, mille fois ils ſe donnerent ce nom, mille fois ils le mêlerent à celui de Dieu qu'ils prirent à témoin, mille fois ils dirent qu'ils n'en avoient pas beſoin, & ils furent encore heureux en pleurant.

La ſuite de ceci, hélas ! on le prévoit aſſez : la groſſeſſe de cette infortunée ne fut bientôt plus un ſecret pour ſon pere, qui, dans ſon déſeſpoir, eut aſſez de juſtice pour ne ſe plaindre qu'avec douceur & pitié ; mais une imprudence rendit bientôt public ce fatal ſecret : cette jeune perſonne, en qui la pudeur même avoit nourri l'amour, expoſée à cet outrage, fut prête vingt fois d'attenter à ſa vie, mais la religion arrêta ſon bras : elle alla cacher, dans un cloître, ſa honte & ſes larmes, & périt bientôt épuiſée de douleur. Son pere ne lui ſurvécut gueres ; on dit qu'il mourut inſenſible à toutes les conſolations qu'on voulut lui offrir au nom de la religion.

Pour le jeune homme, à la premiere nouvelle de ces événemens, il perdit preſque

entiérement l'usage de sa raison. Un soir, possédé de fureur, il attendit le funeste auteur de tant de maux ; il l'assaillit, & l'on ne peut dire ce qu'il en fût arrivé si quelques personnes n'avoient accouru aux cris du confesseur ; le jeune homme, obligé de fuir, fut reconnu ; & l'on juge assez qu'avec cet homme pieux, il n'étoit pas question de pardon. Les magistrats bien instruits des circonstances, consentoient à fermer les yeux ; mais le confesseur, en protestant qu'il mettoit ses injures aux pieds du crucifix, présenta sa requête de plainte. Malheureusement on avoit vu une arme dans les mains du malheureux jeune homme, & il fut condamné, par contumace, à une peine infamante ; son pere surchargé de douleurs & d'opprobre, disparut un jour, & depuis on ne l'a plus revu. Son fils infortuné finit ses jours dans la démence, l'exil & l'indigence.

Intolérance, *voilà tes ouvrages.*



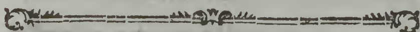
Du mariage entre les Protestans.

Ce n'étoit pas assez pour l'intolérance d'avoir proscrit les mariages des protestans avec les catholiques, il falloit encore anéantir les mariages entre les protestans eux-

mêmes : après avoir porté la coignée ſur les branches, l'intolérance s'impatienta & la mit aux racines.

Avant la révocation de l'édit de Nantes ; l'une de nos loix (*) avoit établi des formes légales pour les mariages & les baptêmes des proteſtans dans les lieux où l'exercice public de leur religion étoit défendu ; l'édit fameux de la révocation vint enſuite, & ne toucha point à cet ordre des choſes : les mariages entre proteſtans étoient donc encore un contrat approuvé par les loix.

Enfin, le 13 Décembre 1698, parut cet édit qui ordonne à tous les ſujets du Roi de ſe conformer, pour leurs mariages, aux canons des conciles & des ordonnances. Cet édit fut pour les proteſtans, alors opprimés, un coup de couteau dans la gorge de la victime déjà liée ſur l'autel. Il eſt néceſſaire de ſonder avec quelque ſoin les funeſtes effets de cette loi.



Des effets de l'Édit de 1698.

L'Édit de 1698 produit néceſſairement l'un de ces trois effets à l'égard de tout proteſtant ; ou il reſte célibataire, & la loi retranche une

(*) 7 Septembre 1685.

famille de l'état ; ou il se soumet aux cérémonies d'une religion qu'il ne croit point & qu'il hait, & la loi le force à profaner notre religion en s'avilissant lui-même ; ou bien, enfin, fidelle à sa conscience, il prend une femme selon le droit de la nature & le rite de sa religion, & notre loi le prive alors du titre légitime d'époux & de pere, flétrit sa femme comme une concubine, & ses enfans comme des bâtards. Où trouvera-t-on, dans les législations humaines, une loi d'une plus maligne influence ? & cependant voilà près d'un siecle qu'elle est attachée comme un ver rongeur à la race des protestans.

Le petit nombre de François, pour qui le nom de patrie est encore quelque chose, se plaint tous les jours de l'accroissement de cette espece de célibat civil, plus dévorant mille fois en France que le célibat religieux ; & parmi ces plaintes & ces malheurs, nous conservons comme une chose sacrée, une loi qui élargit encore ce gouffre où maintenant, de toutes les professions, les François viennent engloutir leurs mœurs & leur postérité.

Nous sentons & nous disons avec amertume que le mariage destiné, peut-être par la nature, à former l'asile du bonheur, n'en est aujourd'hui que l'écueil ; & nous conservons encore des loix qui corrompent le

mariage au-delà même de nos mœurs. C'est par le mensonge & l'apostasie que nous prétendons conduire les protestans à cette union dont la bonne foi fait le garant & le prix. Afin de permettre à deux époux protestans de se jurer d'être fidelles, nous les forçons d'abord à se parjurer envers leur Dieu. Aux pieds de ces autels, étrangers & même odieux à leurs cœurs, chacun de ces époux peut dire à l'autre, au fond de son ame, & recevant son serment, *peut-être tu me ments comme tu ments à ton Dieu.*

Nous déplorons avec effroi cette soif épidémique, cette rage de l'or & de l'argent, présage effrayant de la ruine des empires; nous voyons qu'aujourd'hui tout est proie, en tout est vautour; & nous gardons des loix qui arment, d'ongles de fer & d'acier les mains des collatéraux, contre les enfans & la femme de leur parent protestant; femmes, enfans, que ces loix impitoyables dépouillent en les répudiant avec des noms également déshonorans.

Sommes-nous donc sans lumieres, ou sommes-nous sans pitié? Non, mais nous sommes sans énergie, & sur-tout sans constance pour ce malheureux bien public. J'ai vu quelquefois, par l'effet de nos loix intolérantes, susciter des procès odieux; j'ai

vu des maris proteſtans chaſſer de leur lit une femme dont ils étoient dégoûtés ; j'ai vu des femmes proteſtantes, infidelles ou corrompues, ſortir avec effronterie, à l'aide de ces loix, de la couche nuptiale.

J'ai vu des parens avides réclamer, ſans pudeur, la dépouille de quelques enfans à qui la loi raviſſoit la fortune & l'honneur, parce que leur pere avoit été trop honnête homme & trop fidelle à ſa foi.

J'ai vu quelquefois les honnêtes gens ſe ſoulever à ces événemens, invectiver les loix, ſolliciter les magiſtrats, & les accuſer même quand ils faiſoient leur devoir ; j'ai vu ces magiſtrats gémir ſur leurs arrêts, des eccléſiaſtiques enfin, honteux de voir le parjure & le libertinage s'appuyer inſolemment ſur la juſtice & la religion.

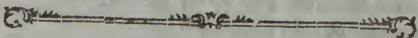
J'ai vu ces choſes ; mais je n'ai jamais vu le cri public ſe prolonger avec conſtance contre ces déteſtables abus : je n'ai jamais vu un parlement les développer avec courage dans des remontrances ſages.

Jamais on ne nous a raconté qu'un évêque ſe fût élevé dans une aſſemblée du clergé, & qu'il eût dit : *Juſqu'à quand ferons-nous haïr par les hérétiques une religion que nous devons leur faire chérir & reſpecter ?*

Je n'ai jamais oui raconter qu'un miniſtre,

un courtifan aît dit au Roi : *Il y a des loix qui travaillent ſans relâche à vous retrancher la vingtieme partie de vos ſujets ; & ces hommes, Sire, ſont ceux qui profeſſent l'ancienne religion de Henri IV, ceux dont les peres ont verſé leur ſang pour lui aſſurer le trône où vous régnez par lui.*

Mais pourſuivons ces malheureuſes loix.



De l'oppoſition de nos loix intolérantes au droit naturel des parens ſur leurs enfans.

LES droits naturels d'un pere & d'une mere, à l'égard de leurs enfans, ſont fondés ſur ce principe ſi vrai, ou plutôt ce ſentiment ſi touchant : *nous voulons ton bien autant que toi-même, tu dois donc nous aimer. Nous connoiſſons ton bien mieux que toi-même, tu dois donc nous obéir.*

Et l'intolérance a dit à un pere, à une mere : *Si vous ne croyez point telle ou telle choſe ſur la divinité, ſi vous n'accompliſſez point telle cérémonie, je vous ravis l'autorité, & je diſpenſe vos enfans de l'obéiſſance.*

L'intolérance a beau déguiſer ſes deſſeins, c'eſt à ce point qu'ils aboutiſſent ; & pour les accomplir, elle a dicté des loix ſur l'éducation des enfans des hérétiques.

De nos loix intolérantes ſur l'éducation des enfans des proteſtans.

LEs loix poſitives peuvent, ſans contredit, modifier la loi naturelle qui confie aux parens l'éducation de leurs enfans. L'état peut ſe charger de l'éducation de tous les enfans, comme à Sparte, ou d'une partie ſeulement comme dans certaines monarchies ; les enfans deſtinés au miniſtere de la religion, ou aux offices militaires, y reçoivent une éducation dirigée par les loix de l'état.

Mais, quelle que ſoit l'étendue des loix poſitives à cet égard, leur eſprit eſt néceſſairement ſubordonné à l'eſprit de l'éducation domeſtique ; en un mot, l'éducation publique doit perfectionner l'éducation domeſtique, & non la dépraver.

Le but de l'éducation domeſtique eſt le bonheur d'une famille particuliere, & le but de l'éducation publique eſt le bonheur de la grande famille compoſée de toutes les familles.

Une loi ſur l'éducation qui corromproit l'eſprit de l'éducation domeſtique, & porteroit atteinte au bonheur de pluſieurs familles particulieres, ſeroit une loi ſouveraine-

ment injuſte: or, telles ſont nos loix intolérantes.

Le bonheur d'une famille conſiſte ſur-tout à maintenir & reſſerrer tous les liens de ceux qui la compoſent; il s'agit ſur-tout d'affermir le reſpect dans le cœur des enfans, & la tendreſſe dans celui des parens. Il eſt aiſé de juger ſi nos loix intolérantes ſont propres à ces effets : je vais en donner une idée.

En 1686, un édit ordonna d'enlever dans la huitaine, aux proteſtans, leurs enfans âgés de plus de cinq ans : on trouveroit difficilement, dans les légiſlations humaines, une loi plus injuſte & plus violente; c'étoit un tocſin, alors ſonné par les jéſuites, contre les droits du citoyen & de l'homme.

Depuis cette loi de 1686, d'autres loix, en 1698, en 1700, ont paru avec le même eſprit : enfin l'édit de 1724 a ſcellé de nouveau cet outrage aux droits de la nature.

On ne dira pas ſans doute que ces loix ſoient reſtées ſans exécution. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, une foule d'enfans des deux ſexes a été renfermée dans des colleges & des couvens, malgré les cris d'un pere & d'une mere ; ces demeures, aux yeux de ces parens indignés, ne ſont pour leurs malheureux enfans qu'un piege ou un cachot. Sont-ils dans un âge tendre? les parens ne

voient contr'eux que séductions ; & tout leur paroît persécution quand leurs enfans sont enlevés dans un âge plus mûr.

Comment ces actes de violence ne mettroient-ils pas un pere & une mere au désespoir ? Mais, ce qui est le plus funeste, les conversions, qui sont la suite de ces violences, ajoutent dans le cœur de ces parens, la haine au désespoir. Les dissentions intestines, les procès scandaleux, les aversions implacables, la ruine des familles, étoient les fruits horribles qui germoient de ces loix.

Que ne puis-je ici graver en traits de sang, l'aventure du malheureux Sirven & de sa fille plus malheureuse encore ; rappellons-nous bien que, de nos jours, cette fille infortunée, se voyant enfermée dans un couvent, tomba dans la démence ; que dans cet état elle s'échappa de sa prison, & s'en fuit pour se donner la mort elle-même en se jettant dans un puits.

N'oublions jamais que son pere fut accusé de l'avoir assassinée pour cause de religion, & que le même démon d'intolérance qui avoit traîné Calas sur la roue, faillit à conduire Sirven à la potence : & voilà nos loix, & voilà leurs effets (*).

(*) Il n'y a pas plus de sept ans qu'on me parla pour une jeune fille protestante nouvellement convertie, à qui, disoit-on, son pere irrité refusoit toute espece de secours. Dans cette

Un pere proteſtant diſoit un jour à un évêque intolérant : « Vous voulez, Monſei-
» gneur, m'enlever mon enfant, pour le faire
» élever dans une autre religion que celle
» de ſes peres. Voyons du moins, avant de
» le livrer dans vos mains, ſi nous nous
» entendons ſur les grands points de l'édu-
» cation ; je veux d'abord fortifier dans mon
» fils le penchant qui le porte à m'aimer : &
» vos prêtres, Monſeigneur, que lui appren-
» dront-ils ? à me haïr peut-être.

» Je veux affermir, dans le cœur de mon
» fils, le reſpect que la nature y a déjà gravé
» pour ſa mere & pour moi : & vos prêtres,
» que lui apprendront-ils ? à nous déſobéir.

» Je veux ſur-tout, inſtruire mon fils à
» voir tous les hommes des mêmes yeux, à
» être juſte & charitable pour tous ſes ſem-
» blables : & vos prêtres, Monſeigneur, que
» lui apprendront-ils encore ? à ne regarder
» comme ſes ſemblables que ceux qui croi-
» ront ceci ou cela, qui accompliront telle

---

extrémité, elle paroiſſoit réſolue à invoquer nos loix & intenter un procès à ſon pere. Mieux inſtruit du fait, j'appris, à n'en pouvoir douter, que cette fille prétendue convertie avoit été très-réellement pervertie par un eccléſiaſtique du lieu ; & les conſeils de cet homme la pouſſoient encore à ruiner, par un procès, un pere qu'elle avoit mis au déſeſpoir par une double infamie : quelles converſions, & quels apôtres !

» ou telle cérémonie ; & les premiers excep-
» tés du rang de ſes ſemblables, qui ſeront-
» ils ſans doute ? ſon pere, ſa mere, nos
» parens & nos amis.

» Quoi ! Monſeigneur, non ſeulement vous
» avez, au nom de votre religion, renoncé
» au mariage comme un état imparfait,
» mais vous prétendez encore, au nom de
» cette religion, troubler le mariage des
» autres, & faire du mien un état funeſte !
» Vous voulez faire à mon fils & à ſon pere
» plus de mal peut-être que ſi vous les faiſiez
» mourir l'un & l'autre : car enfin, Monſei-
» gneur, ce que vous nommez converſion,
» moi, je l'appelle ſéduction ; & je ne vois
» rien dans vos projets, que la perverſion
» pour mon fils, & pour moi la perte irré-
» parable du doux eſpoir de ſa tendreſſe.
» Voulez-vous donc, Monſeigneur, me
» forcer à maudire le titre de pere & la
» fécondité de ma femme, en invoquant ſur
» tous deux la mort avant notre vieilleſſe ?
» Tant que cet enfant ſera dans vos mains,
» quelle autre choſe pouvons-nous faire, pen-
» ſer & dire, que pleurer en penſant & en
» diſant, *cet enfant eſt dans leurs mains.* Et
» quand vous nous le rendrez, notre reli-
» gion nous fera pleurer peut-être encore
» plus amérement, que notre tendreſſe quand
» vous l'aurez ravi.

» Mais, au nom du Dieu que nous ado»
» rons, Monſeigneur, quelle eſt donc votre
» défiance pour une religion que vous
» appellez divine ? Ou vous ne la croyez
» pas, ou vous faites une grande injure à ſa
» puiſſance. Quoi ! ſans autre appui qu'elle-
» même, du fond de la Judée, elle a ſoumis
» une partie de la terre : & quand cette
» religion eſt aſſiſe ſur le trône, quand ſes
» miniſtres peuvent inſtruire impunément
» par leurs diſcours & leurs exemples, vous
» avez peur qu'une poignée de miſérables
» & leurs enfans ne vous échappent ; c'eſt
» alors que vous employez la violence
» contre les peres, & la ſéduction contre les
» enfans. Prenez-bien garde, Monſeigneur,
» vous outragez la religion de tous les
» hommes, qui protege les loix de la nature ;
» vous outragez ſur-tout votre religion &
» la mienne. N'avons-nous pas, vous & moi,
» Monſeigneur, une commune loi ? L'évan-
» gile, l'auteur de ce livre divin n'eſt-il pas un
» juge commun entre nous ? Ce juge, Mon-
» ſeigneur, ſouvenez-vous-en, ce Dieu
» attiroit les enfans, & ne les raviſſoit pas ;
» & ſi, malgré ce qu'il a fait, vous oſez les
» ravir, ſans doute vous ne croyez pas que
» vos actions doivent un jour être jugées ſur
» ſes exemples.

De l'oppoſition de nos loix intolérantes à la liberté naturelle de penſer.

SI quelque droit, dans la nature, eſt inviolable, c'eſt celui de penſer; ſi quelque liberté eſt inconteſtable, c'eſt celle de penſer. *Je t'ordonne de quitter ta penſée & de prendre la mienne*, eſt un commandement ſi abſurde, qu'on ne daigneroit pas le rapporter ſi cette abſurdité n'étoit écrite en caractères de ſang à chaque page de notre hiſtoire moderne. *Je t'ordonne de quitter ta penſée!* Tu peux me faire courber la tête, me mettre à tes pieds, la face contre terre, m'en faire lecher la pouſſiere, m'enchaîner, me tourmenter, tuer mon corps : mais me forcer à quitter ma penſée! ſaiſis-la ſi tu peux, ſi tu ſais où elle eſt; je ne t'empêche point de mettre la tienne à ſa place.

On ne force point, dit-on, de penſer, mais d'écouter pour s'éclairer.

Eh! de quel droit? Ce n'eſt point aſſurément par le droit de la nature; ſaiſiſſez mon oreille avec des tenailles de fer, aurez-vous pris mon attention? Vous me forcerez à vous entendre, jamais à vous écouter; plus vous approcherez votre bouche, plus

mon ame, ce *moi* toujours indépendant s'éloignera de mon oreille.

Quel moyen avez-vous de vous faire écouter ? Nul autre que de m'en inſpirer le deſir. Quel moyen avez-vous de vous faire croire ? nul autre que de perſuader, ou convaincre : mais pour m'inſpirer le deſir de vous écouter, il faut être doux & tolérant ; il faut preſque être mon ami : car la tolérance ne ſuffit point à qui veut convertir ; ſi vous voulez vivre en paix avec ceux qui n'ont pas votre religion, tolerez-les ; mais ſi vous voulez les convertir, ce n'eſt pas aſſez de les tolérer, faites leur du bien.



De la liberté de communiquer les penſées.

DE la liberté de penſer, ſuit celle de communiquer ſes idées, & chacun a le droit de propoſer ce qu'il penſe, comme chacun a celui de le rejetter; je vais, ſur ce ſujet important, propoſer quelques réflexions générales : l'application en ſera facile aux choſes de religion, & aux loix intolérantes.

Quand les ſouverains ont voulu faire périr l'innocence, & cacher la tyrannie ſous le voile de la juſtice, ils ont fait ou rappellé des

des loix contre les penſées & les diſcours, ils ont dit : les paroles ſont l'image des penſées, & les penſées ſont l'image des actions.

Mais rien de tout cela n'eſt vrai, nos langues ſont trop imparfaites, & nous les parlons auſſi trop imparfaitement, pour que nos diſcours ſoient les images de nos penſées ; & d'ailleurs, l'homme eſt trop inconſtant pour que les penſées ſoient l'image de ſes actions.

Un diſcours n'eſt repréhenſible par les loix qu'autant qu'il nuit infailliblement & directement : tels ſont, par exemple, des diſcours inſultans qui raviſſent, à un citoyen, le premier bien de la ſociété civile, l'eſtime de ſes concitoyens ; des diſcours qui renferment le conſeil poſitif de nuire, ſont auſſi regardés à-peu-près comme l'action même qui nuit ; un conſeil coupable a même cela de propre, qu'il corrompt un homme pour nuire à un autre, ce qui fait deux maux à la fois.

Mais dans ces cas mêmes où les diſcours nuiſent directement & infailliblement, il faut pour les punir, que leur véritable ſens ſoit conſtaté par la publicité, ou par une répétion très-fréquente.

En général, je crois qu'on peut établir

comme de ſages maximes, 1°. que toutes les penſées communiquées dans le commerce de l'amitié, ſont ſacrées.

Cette vérité ſera avouée par tous les cœurs, & ſans aucune exception, même en faveur de ce qu'on appelle *raiſon d'état.*

Nous déteſterons à jamais le meurtre commis par un prêtre ſanguinaire qui oſa bien faire aſſaſſiner, par les mains d'un bourreau, le vertueux de Thou, dont le ſeul crime fut de n'être pas un traître envers ſon ami : jugement barbare, bien digne d'un cœur étranger à l'amitié autant qu'à la pitié, & ſans doute incapable de ſentir qu'un perfide ami ne peut jamais faire un fidelle ſujet.

2°. Si le commerce des penſées, quand il eſt fait par l'amitié, eſt un objet ſacré, celui qui regne dans la familiarité des cercles, dans la gaieté des repas, enfin dans la liberté de toute converſation, doit être regardé comme utile, ou du moins comme nul ; j'oſe avancer que dans ces occurrences, la penſée la plus hardie ne doit pas être traitée autrement que ſi elle eût échapé dans l'ivreſſe, & qu'il n'eſt preſque jamais permis même au magiſtrat de la recueillir. Les princes doivent ſe rappeller ſouvent la douce clémence de Philippe, quand ces deux jeunes hommes lui dirent ces paroles, que ſon cœur

ſut bien comprendre : *nous t'euſſions inſulté bien davantage, ſi le vin ne nous eût pas manqué.*

Ces idées qui peuvent s'appliquer à-peu-près à tous les peuples, conviennent ſur-tout aux François.

Dans notre gouvernement actuel, tous les ſujets ſont diviſés en une multitude de petites ſociétés particulieres, qui n'ont entre elles aucune véritable liaiſon ; les ſimples diſcours d'un homme ne ſauroient influer ſur l'opinion publique ; l'imprimerie ſeroit peut-être le ſeul moyen, dans une monarchie, propre à réunir l'opinion de tous à l'opinion d'un ſeul ; mais il n'eſt ici queſtion que des penſées, exprimées en paroles.

Il y a encore une autre raiſon qui doit empêcher nos loix d'épier nos penſées, & d'écouter nos diſcours. Par un caractere qui nous eſt propre, ou peut-être auſſi par une ſuite de notre gouvernement, nous ſommes le peuple, non pas le plus orgueilleux, mais le plus vain de l'Europe : or chez les hommes de ce caractere, les diſcours ſignifient moins ce qu'ils penſent eux-mêmes, que ce qu'ils voudroient faire penſer d'eux aux autres ; & leurs penſées mêmes ſignifient moins ce qu'ils veulent faire, que ce qu'ils veulent paroître avoit fait.

Application de ces idées aux chofes de la religion.

CES idées ont une application fenfible aux chofes de la religion.

Il me femble que les loix peuvent punir les paroles très-publiques, ou fréquemment répétées, dont le fens évident eft une infulte contre une religion que les loix tolerent, ou un confeil pofitif de quitter la religion que les loix de l'état approuvent.

Excepté ces circonftances, toutes penfées, toutes paroles fur la religon, font hors de l'atteinte des loix. Il me paroît même que cette liberté eft néceffaire fur le fujet de la religion, plus que fur tout autre fujet. Eh! qu'en pourroit-on craindre ? la perverfion : mais l'expérience prouve que tous les changemens de religion fe font au profit de la religion dominante, quand elle eft d'àilleurs tolérante & douce.

Craindroit-on que cette liberté de difcours n'engendrât la querelle ? Mais l'expérience prouve encore que la violence feule anime la difpute, tandis que la tolérance la prévient ou l'adoucit.

Ce qui rend encore la liberté de communiquer ſes penſées plus néceſſaire en matiere de religion, c'eſt que les croyances religieuſes étant inculquées dès l'enfance, & mêlées ſouvent à des pratiques journalieres; ces idées ſe préſentent à l'eſprit plus fréquemment & plus vivement que toute autre, & la contrainte de les cacher paroîtroit plus inſupportable.

Enfin la tyrannie des loix deviendroit abſurde ſi elles prétendoient étouffer la voix de la religion dans un moment où, par la nature même des choſes, la force des loix eſt nulle, & celle de la religion eſt infinie. Ce moment eſt celui de la mort, celui où, dans ſa croyance, l'homme religieux va paſſer de l'empire des hommes ſous celui de Dieu ſeul. Que penſer du bon-ſens des loix qui choiſiroient cet inſtant de leur plus grande foibleſſe pour faire le plus grand acte de puiſſance; & voilà pourtant ce qu'ont prétendu faire nos loix intolérantes!

Je ſupplie tout lecteur raiſonnable & ſenſible aux droits de l'humanité, de méditer un peu ſur ces articles de l'édit de 1724, qui condamnent au banniſſement les proteſtans qui déclarent, à la mort, *qu'ils ont vécu & veulent mourir dans leur religion, en cas qu'ils reviennent à la vie.* Et cet édit ordonne,

en cas de mort, qu'on faſſe le procès à leur mémoire.

Ainſi donc l'homme, même expirant, ne ſera pas le maître de ſa penſée! ainſi donc il ne ceſſera d'être la miſérable victime de l'intolérance qu'en devenant un cadavre. Que dis-je? l'intolérance uſurpe encore ſon cadavre; elle ordonne qu'on faſſe le procès à ſa mémoire! Dieu de la nature! quoi! dans ce moment où vos loix éternelles ont déterminé la diſſolution d'un de vos plus admirables ouvrages, il ne ſera pas permis à cet être, que vous avez pourtant créé intelligent & libre, de produire, même en expirant, un acte d'intelligence & de liberté!

Dans ces momens où l'ame, tremblante au milieu des ruines de ſes organes, entrevoyant de toutes parts la lumiere terrible de l'avenir, rappelle ſes anciens préjugés, un acte même de foibleſſe ne ſera point toléré dans un être ſi foible!

L'intolérance s'emparera du lit d'un mourant; un regiſtre à la main, elle va écrire toutes ſes paroles & toutes ſes penſées! Ces inſtans, déjà pleins de trouble & de douleur, où les loix divines & humaines ne devroient approcher les hommes qu'avec des mains bienfaiſantes & des bouches de conſolation, ne feront donc, pour les loix divines &

humaines, que l'objet du plus lâche eſpionnage (*) ! Un prêtre intolérant, au lieu de ſe dire à lui-même, à la vue de ce moribond, *& moi auſſi je mourrai*, ne s'occupera qu'à dire : *& toi auſſi je te perſécuterai !* Eh ! que faut-il donc que faſſe ce miſérable agoniſant ? qu'il ſe taiſe. Mais ſi ſa conſcience

---

(*) Un arrêt du parlement de Toulouſe, du 10 Juillet 1770, vient encore d'arracher, pour ainſi-dire, ſous nos yeux, à l'intolérance, une proie qu'elle vouloit ſaiſir à l'aide de cette loi de 1724.

Antoine Benech fut atteint d'une maladie violente. Le curé du lieu ſe tranſporta chez lui, accompagné de trois témoins, en préſence deſquels il ſomma le ſieur Benech de déclarer s'il vouloit recevoir les ſacremens de l'égliſe : le malade refuſa, & répondit qu'il vouloit mourir dans la religion proteſtante, la religion de ſes peres ; & il mourut en effet. Sur la dénonciation du curé, le procureur fiſcal du lieu pourſuivit, fit entendre le curé & les témoins, & condamner, par la juſtice de Montoban, la mémoire du ſieur Benech à toutes les peines portées par la loi de 1724, ſuppreſſion de ſa mémoire & confiſcation des biens. Enfin, ſur l'appel de l'héritier du défunt, la ſentence a été reformée à Toulouſe en 1770, encore a-t-il fallu trouver une heureuſe iſſue pour échapper à la loi. On ſoutint que l'édit de 1724 ne faiſoit mention que des *relaps* ; que Benech ne l'étoit pas, & n'avoit jamais publiquement abandonné la religion proteſtante.

Eh ! qui peut empêcher encore des curés, dans le Languedoc, le Rouergue, le Vivarais, le Dauphiné, de déſoler l'agonie de tous les proteſtans de leurs paroiſſes ? On parle du changement de l'opinion publique ; mais ces curés, enſevelis dans leur village, ſuivent-ils le cours de l'opinion publique ? Ils ne connoiſſent, à l'égard d'un proteſtant, que leur haine & les loix qui la favoriſent. Un fanatique à côté d'une loi intolérante, eſt un ſerpent au ſoleil : s'il ne pique pas, du moins il ſent ſa force, s'agite & effraye les paſſans.

lui ordonne de parler; mais s'il croit entendre Dieu lui-même, prêt à le juger ſur ſon coupable ſilence, le voilà donc, cet infortuné, entre Dieu & les hommes. S'il meurt, il croit que Dieu lui dira : *tu es un lâche apoſtat*; & s'il vit, il ſait que les hommes lui diront, au nom de leurs loix : *tu es un impie & un coupable.* Loix de la nature humaine, le Dieu créateur de l'homme & de ſes loix, vous auroit-il formées & nourries dans nos cœurs, comme on nourriſſoit autrefois des victimes pour les ſacrifier ſur un autel !

Je m'arrête; un malheur de ce ſujet eſt d'irriter celui qui le traite. Je ſens qu'il faut laiſſer repoſer ſa plume & ſon cœur, afin de conſerver la modération ſi néceſſaire dans tous les ſujets.

Il me reſte encore beaucoup à dire ſur l'injuſtice de nos loix intolérantes : & quand je l'enviſage, je prévois qu'on ſe laſſera bien plutôt d'entendre mes plaintes, que de ſouffrir ce qui les cauſe.

O François ! c'eſt un grand malheur qu'on ne puiſſe gueres vous éclairer ſans vous ennuyer, ni vous ennuyer ſans vous rebuter !

